

FEDERATION FRANCAISE DE JOUTE ET SAUVETAGE NAUTIQUE

REGLEMENT

Règlements
Administratif et Technique

BARQUE DE SAUVETAGE



Edition février 2024

FEDERATION FRANÇAISE DE JOUTES ET SAUVETAGE NAUTIQUE

RÈGLEMENT DES COURSES DE BARQUES DE SAUVETAGE

TOUT MANQUEMENT A CE RÈGLEMENT ENTRAÎNERA LA DISQUALIFICATION DE L'ÉQUIPAGE.

A - GENERALITES

- **article 1** : les compétitions sont ouvertes à tous les **adhérents des sociétés sportives et clubs** affiliés à la Fédération Française de Joutes et Sauvetage Nautique **dont les concurrents sont** obligatoirement licenciés. (Indépendants Exclus).

- **article 2** : tout challenge ou coupe ne sera mis en compétition qu'après l'approbation de la commission de sauvetage. Tout challenge est remis définitivement la première année à la société l'ayant gagné.

- **article 3** : le calendrier des courses est établi à la fin de l'année précédente. La saison débute en mars avec une coupure fin mai et une reprise le 3ème dimanche de septembre, sauf cas exceptionnel jugé par le Comité Directeur de la Ligue Rhône Alpes. Tout club n'ayant pas participé à 3 courses **ou critères** dans l'année, ne pourra pas prétendre à l'obtention d'une course l'année d'après, sauf cas exceptionnel **proposé** par la commission **et validé par la ligue d'appartenance du club et la Fédération.**

- **article 4** : chaque club, devra mettre à disposition un défibrillateur pour l'organisation d'une compétition. Les clubs n'en disposant pas peuvent en faire la demande à la Ligue, comme pour les autres matériels.

B - LES BARQUES

- **article 5** : les barques doivent être à fond plat, avoir 7 courbes et être conformes au plan.

Les cotes minimales sont :

| | |
|----------------------------------|--------------|
| - longueur du fond : | 5 m 40 |
| - déport de la culatte : | 4 cm maximum |
| - largeur à la baille : | 1 m 40 |
| - largeur à la fonçure : | 0 m 95 |
| - hauteur des bandes au centre : | 0 m 52 |
| - poids minimum : | 150 kg |

(Armement compris, banquettes, cales pieds, porte tolets, sans rames ni harpie).

Les barques sont aux couleurs des sociétés. Elles peuvent comporter un emplacement de publicité. Les barques utilisées en compétition doivent être contrôlées et poinçonnées par la commission de barques. Un poinçon est apposé au fond du bateau homologuer ainsi que sur la culatte. Un contrôle de pesée peut être effectué à n'importe quel moment à la demande de la commission. Les équipages définis doivent déposer leur bateau sur la bascule dans les 10 minutes qui suivent leur arrivée en présence éventuellement du responsable de leur club. En cas de non-conformité de la barque, l'équipage sera disqualifié et la barque retirée des compétitions. La réclamation écrite d'un club ne pourra être faite que par le signataire de la feuille d'engagement qui doit être majeur et licencié, par lettre RAR avec un chèque correspondant au montant en vigueur, déterminé par la Fédération.

- **article 6** : les porte-tolets doivent être fixés à la bande avec une largeur maximum entre eux de 1 m 60 et les porte-tolets arrières sont déportés afin d'obtenir le même entraxe.

Les rames, en bois, ont une longueur de 2 m 80 à 2 m 90 et des palettes plates, symétriques, de 15 cm de largeur et de 70 cm de longueur. Pour les courses de navigation marinière à l'harpie, les équipements gênants tels que cale-pied, porte-tolets et banquettes peuvent être enlevés.

- **article 7** : les barques peuvent être équipées de 2 rames de rechange. L'équipement maximum au départ est de 4 rames et de 2 harpies en navigation marinière, et de 6 rames pour les courses à 2 ou à 4 rameurs.

- **article 8** : les équipages ayant couru sur des barques non conformes sont disqualifiés.

- **article 9** : le nombre de barques minimum par société pour les courses en circuit fermé est le suivant :

- | | |
|--------------------------------------|-----------|
| - 1 ou 2 engagements par catégorie : | 1 barque |
| - 3 ou 4 engagements par catégorie : | 2 barques |
| - 5 engagements par catégorie ou + : | 3 barques |

sauf pour les courses de navigation où le minimum est porté à :

- | | |
|--------------------------------------|-----------|
| - 1 ou 2 engagements par catégorie : | 1 barque |
| - 3 engagements par catégorie : | 2 barques |
| - 4 ou 5 engagements par catégorie : | 3 barques |

Une tolérance est acceptée pour les clubs ne présentant qu'un équipage par course, qui peut alors courir sur un bateau prêté par un autre club (entente préalable avec le club et les arbitres)

Pour les championnats, les équipages doivent ramer aux couleurs du club et sur un de leur bateau. (Sauf pour les ligues autres que RAA, ou cas exceptionnel, matériel endommagé). Dans le cas de 2 équipages courant dans la même série aux vitesses, c'est le meilleur temps des deux bateaux qui ramera sur la barque du club.

C - LES RAMEURS

- **article 10** : les rameurs se présentent dans la tenue décrite au règlement intérieur fédéral, en maillots identique aux couleurs de leur société ou blancs ou tricolores. Il est interdit de courir torse nu et de porter des bottes, un plâtre ou une attelle. Une publicité est tolérée sur le maillot du rameur en fonction des critères de la ligue d'appartenance. Les équipes formées de sociétés différentes ne sont pas acceptées sauf ceux engagés en hors course.

- **article 11** : les rameurs sont classés en 7 catégories :

- | | | |
|--------------------|----------------------------|---------------------------------|
| - garçons : | Cadets | de 14 à 16 ans dans l'année |
| | Juniors | de 17 à 20 ans dans l'année |
| | Seniors | de 21 à 39 ans dans l'année |
| | Vétérans | à partir de 40 ans dans l'année |
| - filles : | Cadettes | de 14 à 16 ans dans l'année |
| | Féminines juniors | de 17 à 20 ans dans l'année |
| | Féminines seniors | à partir de 21 ans dans l'année |
| - Mixité : | voir Avenant du règlement. | |

Les catégories ne sont validées qu'à partir de 3 équipages de 2 rameurs lors de la première course (ou 6 rameurs individuels). En dessous de 3 équipages, les catégories sont maintenues, avec un classement Fédéral. (Pour les points, se référer aux articles 18 et 21.)

Si au cours de la saison, les effectifs de ses catégories atteignent le minima requis, elles repasseront, au cours de cette même saison, sur un championnat de France, avec un classement normal.

Les minimes peuvent ramer en cadets ou en cadettes s'ils possèdent un certificat médical de sur classement, une autorisation parentale précisant le sur classement et un tampon doit être apposé sur la licence « cadet ».

Les concurrents ne peuvent participer à 2 épreuves dans des catégories différentes au cours de la même compétition. Si des rameurs de catégories différentes courent ensemble, l'équipe formée participe dans la catégorie la plus haute représentée et sous la responsabilité médicale de son club. Le double sur classement est interdit. Un certificat médical en cours de validité du médecin est demandé en cas de sur classement, et une autorisation parentale précisant le sur classement joint à la licence pour les mineurs. En cas d'incapacité physique port d'un plâtre ou d'une attelle, sa participation à la compétition du jour est suspendue.

Les compétitrices et compétiteurs ayant une licence minime doivent impérativement régulariser le montant de la licence et sa qualification en cadette/cadet, auprès du responsable de la Ligue.

Sauf pour les challenges Gallet et Normand, où les points du challenge des critères sont additionnés aux points des autres catégories pour déterminer le vainqueur du challenge de la journée.

- **article 12** : les courses se disputent à :
 - 1 rameur
 - 2 rameurs
 - 4 rameurs

D - L'ARBITRAGE

- **article 13** : les arbitres doivent s'assurer du bon déroulement de la compétition. Leurs décisions sont sans appel. Ils sont responsables du respect du parcours, et de l'application du règlement. La faisabilité et la conformité des parcours sont soumises à l'approbation des délégués de la commission de sauvetage qui doivent en référer au Président du jury et au président du club avant la course. Avant le départ de chaque catégorie, ils affichent l'ordre de départ.

Pour les trois championnats, obligation de remplir la fiche de conformité et de la renvoyer au président de jury et à la Fédération.

En ce qui concerne l'arbitrage des jeunes en formation concourant dans les critères, les arbitres se doivent d'intégrer la dimension pédagogique et éducative de leur mission lors de la prise de décision.

En cas d'incident, accident ou mauvais comportement, un rapport du Président du Jury doit être envoyé sous 48 heures au Président de la Commission de Discipline de la Ligue organisatrice avec copie d'information au Président des arbitres de cette même ligue.

Pour les compétitions nationales, une copie du rapport est adressée au secrétariat fédéral et au président de la Commission nationale des Arbitres et au président de la Ligue.

Les sociétés organisatrices doivent installer les arbitres convenablement et veiller à ce qu'ils soient isolés du public au maximum (voir cahier des charges). En cas de non-respect du cahier des charges, les arbitres prennent la décision ou non du départ de la course. Le président des arbitres détermine le nombre d'arbitres nécessaires à chaque course.

Au cours d'une même course, les arbitres désignés peuvent ramer mais n'arbitreront pas leur catégorie.

Un minimum de deux arbitres officiels est nécessaire à chaque compétition, celle-ci peut être annulée ou reporté suivant les dispositions du calendrier, si ce nombre n'est pas atteint.

En cas d'absence d'un arbitre désigné du jour, le président du jury peut demander l'aide d'un LCA (Licencié Capacitaire à l'Arbitrage), d'un membre de la Commission de Sauvetage ou au président du club organisateur qui mettra à disposition le personnel nécessaire.

les arbitres sont responsables du chronomètre automatique et du matériel informatique associé, pour établir les ordres de départ et les classements. Seuls les chronomètres des arbitres font foi dans leurs décisions.

Les Réclamations sur des décisions contestées prises par les arbitres font l'objet d'un envoi en recommandé avec accusé de réception sous 48h au Secrétariat de la Ligue, avec copie à la Fédération et au Président de la commission des arbitres et au président de la Ligue, accompagné d'une redevance **fixée par la Fédération, (de 40 euros à compter de 2024)**, qui sera rendue si la réclamation s'avère justifiée.

Aucune réclamation pour une décision d'arbitrage n'est recevable. En cas de contestation le capitaine d'équipe peut, s'adresser uniquement aux délégués de course du jour.

- **article 14** : les fautes : **isqualification pour** :

- toute erreur de parcours
- toute aide physique extérieure sur l'eau et le passage de matériel de la berge sur le parcours.
- toute barque gênant la suivante dans les circuits **fermés**. Dans ce cas, l'embarcation gênée aura la possibilité d'un

2ème départ à la fin de sa catégorie si l'infraction est constatée par un officiel désigné le jour de la compétition. **Aucune gêne n'est constatée pour les courses en départ en ligne.**

- le passage incorrect de la bouée d'arrivée
- le refus de se mettre en place dans les courses en ligne
- toute embarcation non présente à l'appel de son nom au bout de 30 secondes suivant le 2ème appel sauf significations auparavant aux arbitres, l'équipage pourra participer seulement en hors course.
- toute embarcation suivant l'équipage en course ainsi que l'équipage aidé.
- tout équipage muni de matériel non propre aux embarcations (système phonique, portable, GPS...) qui peut être une aide extérieure.
- non-port du maillot tricolore.

Pénalité d'une minute pour :

- une bouée tournée à l'envers sans gêne à un concurrent, sauf si l'équipage la repasse dans le bon sens.
- pour tout équipage s'entraînant dans l'aire d'arrivée ou de départ et gênant les arbitres, ceci après avertissement.
- En cas d'échouage, l'équipage peut quitter la barque pour la dégager latéralement ou vers l'arrière mais ne doit pas la faire avancer. Dans le cas contraire il se trouvera pénalisé d'une minute.
- Utilisation de la rame de secours en guise d'harpie après casse ou perte lors des compétitions de Marinière.

- **article 15** : les bateaux à moteurs suiveurs autres que ceux de l'organisation de la course sont interdits. En cas d'infraction l'équipage aidé sera disqualifié.

E - ORGANISATION DES COURSES

SE RÉFÉRER AU CAHIER DES CHARGES

- article 16:

- **courses en ligne** : l'ordre de départ se fait toujours à partir de la position des arbitres.

Les départs sont donnés par ordre chronologique de la catégorie la plus forte à la moins forte, afin d'éviter tous problèmes de gêne lors des manœuvres de dépassement.

Pour un départ le matin, l'ordre est Féminines-séniors, Juniors-féminines, Cadets et Cadettes. L'après-midi, départ des Séniors, Vétérans et Juniors. Un temps de 5 minutes sera laissé entre chaque catégorie.

Un tirage au sort sera effectué le jour même, 30 minutes avant le début de la compétition, pour déterminer l'ordre de départ des équipages par catégorie.

- **courses en circuit** : les sociétés organisatrices doivent prévoir 4 parcours d'une durée moyenne de :

- | | |
|--------------------------------|---------------------|
| - cadettes et cadets | durée de 7 à 12 mn |
| - féminines juniors et seniors | durée de 16 à 20 mn |
| - juniors vétérans | durée de 20 à 25mn |
| - seniors | durée de 25 à 30 mn |

Les parcours doivent être balisés par des bouées de 200 litres minimums, amarrées au rivage et lestées au fond de l'eau. En cas de bouées suspendues, elles doivent être plombées au niveau de l'eau. Un arbitre, ou un membre de la Commission, sera désigné pour le passage des bouées et se placera à proximité de celles-ci.

Les 4 parcours sont clairement affichés au départ dans le sens de la course pour les concurrents et un exemplaire est remis à la table d'arbitrage. Les bouées inutiles sont enlevées dès que possible après chaque parcours afin d'éviter tout litige.

Les sociétés doivent prévoir un bateau de sécurité pour toutes les compétitions. Deux pour les courses en ligne. En cas de crue ou fort courant, ne pas utiliser les balises et piles de ponts comme bouée en AMONT du fleuve (Virage à contre- courant).

RAPPEL : D'une manière générale, pour les courses en ligne, en circuit fermé ou bien combinées en ligne/en circuit fermé, tout équipage rattrapé doit s'écarter pour laisser passer l'embarcation plus forte et sur le point de doubler, sous peine de disqualification (voir Article 12).

- article 17 : Le calendrier des courses doit faire apparaître clairement :

- la date, l'heure et le lieu de la compétition
- le type de la course, rames, harpie ou les deux, départ en ligne ou circuit fermé
- la composition des barques, 1, 2 ou 4 rameurs

- article 18 : coupes et challenges par compétition,

La société organisatrice doit mettre en jeu :

- pour chaque catégorie, 1 ou 2 coupes définitives à l'équipe ou au concurrent classé premier. Elle doit également récompenser tous les cadets et les cadettes.

- pour le classement général par club, 1 coupe ou 1 challenge est attribué. Ce classement se fait à l'addition des points obtenus dans chaque catégorie par un club selon le barème suivant :

- 5 points au 1er
- 3 points au 2^{ème}
- 2 points au 3^{ème}

- 1 point à partir du 4^{ème}

Sauf pour les challenges Gallet et Normand, où les points du challenge des critères sont additionnés aux points des autres catégories.

En cas d'ex æquo au nombre de points, c'est le nombre de 1°, 2°, 3° puis 4° qui détermine le vainqueur.

En cas d'égalité parfaite, la moyenne d'âge fera la différence. (L'équipe la plus jeune).

En cas de courses sur la journée, une remise de récompenses à lieu à 12 h. Lors de la remise des récompenses, les athlètes doivent être en tenue sportive aux couleurs de leur club, dans le cas contraire les récompenses ne seront pas remises.

- pour les catégories en souffrance (moins de 3 bateaux), le premier de la catégorie se verra octroyer 2 points pour le challenge, quant au deuxième, il aura 1 point.

- **article 19** : inscriptions

Les inscriptions se font par internet jusqu'au samedi soir 19h, qui précède une compétition, néanmoins, il est possible de s'inscrire le jour même de la course, 1 heure avant le début de la compétition.

- courses avec inscriptions au départ pour 10h ou 14 h : le responsable de club doit remettre obligatoirement ses inscriptions au plus tard à 9h ou 13 h, afin de permettre le contrôle des licences par l'arbitre désigné. Passé ce délai les équipages concernés seront inscrits en hors course.

- courses avec inscriptions préalables et tirage au sort : suivant la date, les clubs envoient leurs engagements à la commission avec le nom de tous les participants.

- pour chaque course : les clubs doivent présenter les feuilles d'engagement, les licences à jour de tous les concurrents inscrits. Le responsable majeur et licencié désigné par un club (Capitaine d'équipe) doit signer la feuille de présence à la Table des Arbitres. Il est l'interlocuteur principal entre le club et le corps arbitral avec la Commission de Sauvetage, en cas de problèmes ou de litiges.

TENUE VESTIMENTAIRE

Lors d'une remise de prix, les sportifs doivent se présenter vêtus de leurs tenues de club (survêtement, maillot du club). La Commission se réserve le droit de ne pas autoriser un rameur à monter sur le podium s'il n'a pas la tenue de son club. Les arbitres ainsi que les représentants officiels présents aux remises (Fédération, Ligues...) doivent également porter les différentes tenues qui permettent de les distinguer.

F - CHAMPIONNAT DE FRANCE

- **article 20** : chaque année, trois championnats sont organisés

- championnat de navigation maritime à 2 rameurs (inscriptions sur place ou par mail)

- championnat de vitesse à 2 rameurs (inscriptions préalables pour tirage par mail ou sur place)

- championnat de grand fond à 4 rameurs (inscriptions sur place ou par mail)

Pour le championnat de vitesse, il est demandé aux sociétés d'inscrire le nom de TOUS les participants sur la feuille d'engagement, la veille par mail ou sur place, 1 heure avant le début de la compétition.

Pour les championnats, une participation financière (frais d'engagements) fixée par la Ligue **organisatrice** est demandée aux clubs pour chaque équipage.

Ces frais d'engagement sont à régler obligatoirement avant le départ de la compétition. Dans le cas contraire, le club ne pourra pas participer à la course.

Les parcours doivent être validés par la commission de sauvetage après une ou plusieurs visites.

- **article 21** : Classement général individuel pour le maillot Tricolore :

Il est établi sur les courses officielles de l'année. Les points attribués pour chaque catégorie à chaque course sont les suivants :

-Un point de participation + un point pour la victoire + nombre de points proportionnel au nombre de bateau dans la catégorie.

Exemple : s'il y a 5 participants :

- 1^{er} : 5 points
- 2^{ème} : 4 points
- 3^{ème} : 3 points
- 4^{ème} : 2 points
- 5^{ème} : 1 point

gratifié d'un point de participation à chacun et d'un point supplémentaire pour le vainqueur, ce qui nous donne :

- 1^{er} : 7 points
- 2^{eme} : 5 points
- 3^{eme} : 4 points
- 4^{eme} : 3 points
- 5^{eme} : 2 points

S'il y a disqualification, l'équipage concerné marque 0 point.

Pour les catégories en souffrances (moins de 3 équipages), les points pour le marinier seront attribués comme toutes les autres catégories.

Pour les 3 championnats, les points sont doublés pour le classement général individuel pour l'attribution du maillot Tricolore.

Un bonus d'assiduité d'1 point pour 1 à 3 compétitions, 2 points pour 4 à 7 compétitions, 3 points pour 8 à 11 compétitions et 4 points à partir de 12 compétitions de barque sont attribués pour chaque compétiteur en fin de saison.

En cas d'ex-æquo pour le classement du maillot tricolore, ce sera le nombre de victoires, de deuxième places etc.. qui va primer, et si toutefois il y a égalité parfaite sur ces places, c'est le concurrent le plus jeune en âge pour les catégories cadet/cadette et junior, qui remporte le maillot Tricolore ; et le concurrent le plus ancien pour les catégories féminine/ senior et vétérans.

En cas d'annulation d'une compétition, il n'est attribué aucun point, même de participation. Le club organisateur de la compétition a obligation de prévenir tous les clubs par téléphone avant la compétition. (Voir cahier des charges paragraphe « FORMALITÉ » page 3)

La diffusion du classement par affichage ou par mail ne se fait pas sans l'aval de la Commission de Sauvetage, et sera transmis à la commission des récompenses.

Il sera envoyé par mail, les résultats du jour de chaque compétition, au maximum dans la semaine suivante ladite compétition.

La rameuse ou le rameur classé premier obtient le maillot tricolore de championne ou champion de France, qu'il doit obligatoirement porter lors des courses et des différents championnats de l'année suivante ou à défaut, en acheter un de rechange à la Ligue.

I - CHAMPIONNAT DE NAVIGATION MARINIÈRE

Ne sont ouvert qu'aux licenciés de nationalité française.

- **article 22** : plan d'eau et parcours

La Commission se rendra sur les lieux, dans la semaine qui précède la compétition afin de déterminer avec le club organisateur les différents parcours.

Au coup de sifflet final, l'équipage doit posséder au moins un harpie sous peine d'être classé après les autres équipages de sa catégorie. Il est néanmoins possible d'harpiller avec la rame de rechange. Une pénalité d'une minute sur le temps final sera infligée.

Toute embarcation qui finit la course à la rame se verra classer après les autres équipages de sa catégorie.

- **article 23** : organisation de course

Pour cette course, les inscriptions se font le jour même, il n'y a pas de tirage au sort, les participants prennent le départ en fonction de l'arrivée de la course précédente.

II - CHAMPIONNAT DE VITESSE

Ne sont ouvert qu'aux licenciés de nationalité française.

Les modalités suivantes pourront être modifiées selon les clubs organisateurs.

- **article 24** : plan d'eau et parcours

Le plan d'eau sera calme, sans courant et de 600 m de longueur au moins. Les épreuves se disputent par séries de 4 embarcations de 2 rameurs, dans 4 lignes d'eau balisées dont la largeur sera de 15 m.

Chaque ligne d'eau est composée de 3 bouées réparties sur le parcours, une au départ, une aux 250 m et une aux 500 m. Des petites bouées placées tous les 25 m complètent ce balisage.

- parcours de 500 m pour les cadets, cadettes et féminines : aller et retour à la bouée de 250 m,

- parcours de 1000 m pour les juniors, vétérans et seniors : aller et retour à la bouée de 500 m
Les bouées sont tournées dans le sens des aiguilles d'une montre. Les lignes d'eau sont tirées au sort pour toutes les séries.
Interdiction de changer de ligne d'eau sous peine de disqualification.

- article 25 : déroulement des courses

Les séries sont composées de 4 barques par tirage au sort. A l'issue des séries, un classement au temps est établi pour déterminer les compositions des tours suivants selon 4 grilles en fonction du nombre de participants :

- GRILLE N° 1 : 21 embarcations et plus

- les éliminatoires ou séries déterminent 16 qualifiés au temps,
- les ¼ de finales en 4 séries déterminent 8 qualifiés qui sont les 2 premiers de chaque série,
- les ½ finales en 2 séries déterminent 4 qualifiés qui sont les deux premiers de chaque série.
- à partir des ¼ de finales, les temps ne sont plus pris.

- composition des ¼ de finales à partir des 16 temps qualifiés aux éliminatoires :

| | | | |
|--------------|-------------------|-----------|-----------|
| - 1° série : | 1° temps 5° temps | 9° temps | 13° temps |
| - 2° série : | 2° temps 6° temps | 10° temps | 14° temps |
| - 3° série : | 3° temps 7° temps | 11° temps | 15° temps |
| - 4° série : | 4° temps 8° temps | 12° temps | 16° temps |

- composition des ½ finales à partir des 8 qualifiés des ¼ de finales :

| | | |
|--------------------|---------------------|---------------------|
| - 1° demi-finale : | 1° de la série n° 1 | 2° de la série n° 2 |
| | 1° de la série n° 3 | 2° de la série n° 4 |
| - 2° demi-finale : | 2° de la série n° 1 | 1° de la série n° 2 |
| | 2° de la série n° 3 | 1° de la série n° 4 |

- composition de la finale : les deux premiers de chaque demi-finale.

- GRILLE N° 2 : de 9 à 20 embarcations :

- les éliminatoires déterminent 8 qualifiés. Viennent ensuite demi-finales et finale.

- composition des demi-finales :

| | | | |
|--------------------|-------------------|----------|----------|
| - 1° demi-finale : | 1° temps 3° temps | 5° temps | 7° temps |
| - 2° demi-finale : | 2° temps 4° temps | 6° temps | 8° temps |

- GRILLE N° 3 : de 5 à 8 embarcations :

- Éliminatoire et finale

- GRILLE N° 4 : 4 embarcations et moins :

- finale directe

Classement pour les courses par élimination (genre championnat de vitesse) :

- place de 1 à 4 : ordre de la finale
- place de 5 à 8 : classement au temps suivant demi-finales.
- place de 9 à 16 : classement au temps suivant quarts de final.
- à partir du 17ème : classement au temps suivant éliminatoires.

Rappel de l'article 7 : Nombre de bateaux par club

Dans le cas de 2 équipages courant dans la même série aux vitesses, c'est le meilleur temps des deux bateaux qui rame sur la barque du club.

III – CHAMPIONNAT DE GRAND FOND

Ouvert à tous les licenciés dont le pays appartient à l'Union Européenne ou à l'Espace Économique Européen. Il est admis un licencié par équipe dont le pays n'y est pas inclus.

Pour ce championnat, les parcours doivent être compris entre 45 minutes et 1 heure pour les cadettes, cadets et féminines et de 1h15 à 1h30 pour les juniors, vétérans et seniors.

IV – MAILLOTS TRICOLORES DE CHAMPIONNES ET CHAMPIONS DE FRANCE

La remise des Maillots Tricolores offert par la fédération est assurée par la Ligue et se déroulera lors de la Soirée des Sportifs.

Le port du maillot tricolore est obligatoire pour prendre le départ de la course et des différents championnats.

Le maillot tricolore n'est attribué qu'aux licenciés de nationalité française ou issus de l'UE. Les compétiteurs de nationalité autre que Française ou issus de l'UE ayant eu le droit de courir en fonction du règlement intérieur fédéral, porteront le titre de Championne ou Champion Fédéral.

- **article 26** : récompenses

Pour les championnats, lors de la remise des prix, une récompense est attribuée à tous les cadets, cadettes par le club organisateur.

G – CONCURRENT HORS COURSE

- **article 27** : conditions

Ils sont soumis à l'acceptation des arbitres en fonction du déroulement de la course.

Les embarcations où les deux rameurs ont déjà effectué une course dans la journée, ne pourront pas participer.

Les embarcations HC, au championnat de vitesse, ne feront qu'un seul tour.

- **article 28** : participation

Les concurrents sans coéquipier peuvent participer avec :

-un équipier ayant déjà couru

-un rameur d'une autre société

-en mixité

-le double sur classement est interdit pour tous les équipages hors course.

Ils sont inscrits à la fin de leur catégorie et doivent être prêts à l'appel de leur nom. En cas de non-présentation, ils ne seront pas rappelés et l'équipage sera annulé.

Dans toute course, ils doivent s'écarter lorsqu'ils sont rattrapés.

- **article 29** : Classement général individuel

Les concurrents non classés dans leur catégorie en course officielle bénéficient d'un point de participation sauf en cas de disqualification. (Voir article 20)

H – LA MIXITEE

- **article 30** : La mixité est applicable uniquement entre sportifs de **même club**.

- **article 31** : L'équipage mixte sera classé uniquement si les sportifs n'ont pas encore ramé ce jour-là. Ils partiront à la fin de la catégorie engagée.

Pas de mixité dans une catégorie où il y a un Hors Course du même club. La priorité est donnée à la "vraie" catégorie de chaque participant.

- **article 32** : Chaque sportif sera classé au Général Individuel dans sa catégorie.

* **Exemple** : Cadette / Cadet. La cadette sera classée en catégorie cadette et le cadet sera classé dans la catégorie cadet.

- **Catégorie**

La mixité s'applique uniquement aux catégories suivantes :

| Catégories | Parcours | Classement Individuel | Classement Général |
|--------------------------------|----------|----------------------------|--|
| Cadettes/ Cadets | Cadets | Cadettes/ Cadets | Classement de l'équipage suivant son parcours. |
| Féminines Juniors/ Juniors | Juniors | Féminines Juniors/ Juniors | |
| Féminines Seniors/ Juniors | Juniors | Féminines Seniors/Juniors | |
| Féminines Seniors/ Vétérans | Vétérans | Féminines Seniors/Vétérans | |
| Féminines Seniors/ Seniors | Seniors | Féminines Seniors/ Seniors | |

Sont exclus : les Critériums.

- **Sur classement / Parcours**

Un rameur peut être engagé dans une catégorie d'âge supérieure à la sienne, à condition qu'il détienne un certificat médical de sur classement en cours de validité du médecin, et une autorisation parentale précisant le sur classement joints à la licence pour les mineurs.

| Catégories | Parcours | Classement de la course | Certificat pour |
|--------------------------|-------------------|-------------------------|--------------------|
| Cadette/ Junior | Juniors | Juniors | La cadette |
| Cadet/ Féminine junior | Féminines Juniors | Féminines Juniors | Le cadet |
| Féminine junior / senior | Seniors | Seniors | La féminine junior |
| Féminine junior/ vétéran | Vétérans | Vétérans | La féminine junior |
| Féminine senior / junior | Juniors | Juniors | |

- **article 33 : ATTRIBUTION DES POINTS**

L'attribution des points pour le classement individuel pour les équipages mixtes se fera de la manière suivante :

2 points de participation, quelque soit la place de l'équipage dans la catégorie engagée.

- **article 34 : CLASSEMENTS**

- **Classement de la course**

Le classement de la course est déterminé par le choix du parcours. (Voir tableaux ci-dessus)

* **Exemple:** Une Féminine senior qui rame avec un Senior fera le parcours Senior, l'équipage sera classé dans la catégorie Senior.

- **Classement pour coupe et challenge par compétition**

Pour le classement général par club, l'équipage mixte comptabilisera 1 point.

Rappel : Pour toutes les organisations de courses, de critères, de championnats, il est impératif de respecter le cahier des charges.

RÈGLEMENT du critérium des jeunes rameurs

- **article 1** : Il est disputé en trois tranches d'âge. La licence ou la licence école à jour est obligatoire et doit être présentée :
- de 8 à 9 ans dans l'année pour garçons et filles catégorie poussins
 - de 10 à 11 ans dans l'année pour garçons et filles catégorie benjamins
 - de 12 à 13 ans dans l'année pour garçons et filles catégorie minime

Soit 6 catégories.

Les épreuves se disputent individuellement, sans aide, avec des barques normales adaptées aux jeunes : cale pieds réglables et banquettes échancrées.

Les catégories poussines/poussins, benjamins et benjamins ne peuvent pas être sur classées.

Toutes les catégories critérium sont ouvertes toute la saison, quel que soit le nombre de participants.

- **article 2** : trois parcours doivent être prévus :

- parcours des 8-9 ans : POUSSINS

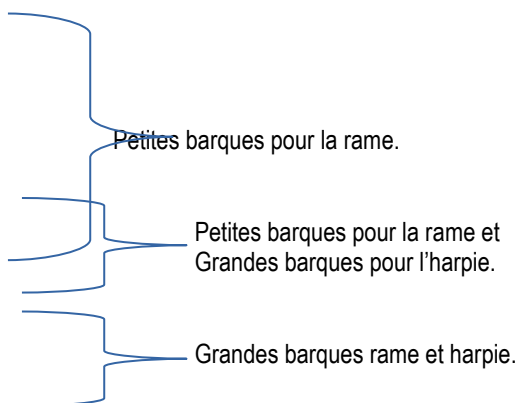
- durée de 2 à 4 mn maximum
- plan d'eau calme, fermé et sans obstacle
- surveillance obligatoire (sécurité)
- conditions atmosphériques convenables

- parcours des 10-11 ans : BENJAMINS

- durée de 4 à 6 mn (durée maximum indicative)
- plan d'eau calme

- parcours des 12-13 ans : MINIMES

- durée de 5 à 7 mn (durée maximum indicative)
- plan d'eau calme



- **article 3** : les épreuves peuvent se disputer à la rame ou à l'harpie. Dans le cas de l'harpie, il est donné priorité au classement du parcours à l'harpie. En cas d'utilisation des rames, les concurrents sont classés à la suite. La catégorie Poussins est dispensée d'harpie (Petites barques non adaptées).

- **article 4** : la société organisatrice doit prévoir le déroulement de deux parcours simultanément avec deux tables d'arbitrages distinctes. La répartition des tables peut être revue selon le nombre d'engagés.

- parcours pour les poussins/benjamins.
- parcours pour les minimes.

Il doit être prévu 6 barques pour le bon déroulement de la compétition, les sociétés peuvent utiliser leurs propres bateaux.

Les bouées doivent être de 200 litres, mettre à disposition un bateau moteur pour la sécurité.

Une récompense sera remise à chaque participant.

- **article 5** : un planning sera effectué par la commission de sauvetage, avant chaque début de saison, pour la mise à disposition des petites barques lors des compétitions.

- **article 6** : les points :

Ils seront attribués de manière suivante :

- 1^{er} : 8 points
- 2nd : 6 points
- 3^{ème} : 5 points
- 4^{ème} : 4 points
- 5^{ème} : 3 points
- à partir du 6^{ème} : 2 points

Pour les challenges :

- 1er : 5 points
- 2nd : 3 points
- 3ème : 2 points
- à partir du 4ème : 1 point

RÈGLEMENT

du critérium de sauvetage pour les jeunes

A - GENERALITES

- **article 1** : Il est disputé en trois tranches d'âge. La licence ou la licence école à jour est obligatoire et doit être présentée :

- | | |
|--|-----------|
| - de 8 à 9 ans dans l'année pour garçons et filles | POUSSINS |
| - de 10 à 11 ans dans l'année pour garçons et filles | BENJAMINS |
| - de 12 à 13 ans dans l'année pour garçons et filles | MINIMES |

Soit 6 catégories.

Les épreuves se disputent individuellement, sans aide, avec des petites barques pour les poussins et benjamin et des barques normales adaptées aux jeunes minimes: cale pieds réglables et banquettes échancrées.

- **article 2** : ce critérium comprend 3 épreuves. Un livret d'évaluation est attribué aux concurrents classés dans toutes les épreuves :

- Natation et sauvetage du mannequin en piscine.
- Lancement de la bouée longueur et précision.
- Sauvetage en embarcation.

- **article 3** : les classements

- classement général individuel :

Sont classés tous les concurrents ayant participé aux 3 épreuves.

Décompte des points par épreuves : le premier de la catégorie, est le sportif qui a obtenu le plus grand nombre de point.

Le vainqueur est celui qui totalise le plus de points dans sa catégorie.

- classement par club :

Ce classement se fait par addition des points obtenus dans chaque catégorie par un club suivant le barème général des compétitions :

- * 1° : 5 points
- * 2° : 3 points
- * 3° : 2 points
- * 4° : 1 point

En cas d'ex æquo, c'est le nombre de places de 1°, 2°, 3° ou 4° qui détermine le club vainqueur.

En cas d'égalité parfaite au nombre de place, se sera le club le plus jeune en âge qui se classera premier.

B - RÉGLEMENT DES ÉPREUVES

- Natation :

6 niveaux sont définis :

Niveau 1 : Entré dans l'eau en sautant / Flotter sur le ventre et sur le dos.

Niveau 2 : Entré dans l'eau en plongeant / Se déplacer sur le ventre et sur le dos sur une distance de 20 mètres / Chercher un objet en profondeur et le remonter passivement.

Niveau 3 : Plonger en restant 15 mètres sous l'eau en bout de bassin (25 mètres) plonger sans appuis chercher le petit mannequin, le remonter et faire le retour sans le noyer en moins d'1 minute 30 secondes.

Niveau 4 : Maîtriser parfaitement une nage sur 50 mètres en moins 50 secondes pour les adultes et 1 minute 30 secondes pour les critères et cadets/cadettes/ Remonter un mannequin./Ramener le mannequin sur environ 12 mètres.

Niveau 5 : Départ au bord du bassin, ou d'un plot de départ, suivi de 25 mètres nage libre en surface / Deux parcours de 25 mètres, comprenant chacun 15 mètres en immersion complète sur un trajet défini, sans que le candidat ne prenne appui / Une plongée dite en canard, suivie de la recherche d'un mannequin qui repose entre 1m80 et 3m70 de profondeur / Le candidat remonte le mannequin en surface, puis le remorque sur 25 mètres, visa hors de l'eau, le tout en moins de 3 minutes.

(A chaque virage, le candidat doit toucher la paroi verticale du bassin. L'épreuve est accomplie sans que le candidat ne reprenne pied. Cependant, celui-ci est autorisé à prendre appui au fond, lors de la saisie et de la remontée du mannequin.)

Niveau 6 : Départ au bord du bassin, ou d'un plot de départ, suivi de 25 mètres nage libre en surface / Deux parcours de 25 mètres, comprenant chacun 15 mètres en immersion complète sur un trajet défini, sans que le candidat ne prenne appui / Une plongée dite en canard, suivie de la recherche d'un mannequin qui repose entre 1m80 et 3m70 de profondeur / Le candidat remonte le mannequin en surface, puis le remorque sur 25 mètres, visa hors de l'eau, le tout en moins de 2 minutes et 40 secondes.

(A chaque virage, le candidat doit toucher la paroi verticale du bassin. L'épreuve est accomplie sans que le candidat ne reprenne pied. Cependant, celui-ci est autorisé à prendre appui au fond, lors de la saisie et de la remontée du mannequin.)

Le classement se fait au niveau, du plus grand au plus petit : niveau 1=1 point. Puis au nombre de participants : Niveau 2, si 5 participants : 1^{er} : 2+5, 2^{ème} : 2+4, 3^{ème} : 2+3, 4^{ème} : 2+2, 5^{ème} : 2+1, 6^{ème} : 2+1 ect...

Si le niveau est invalidé, 1 seul point est attribué ; de même qu'il n'y a aucune possibilité de deuxième essai, en cas de niveau raté.

La tenue en maillot de bain est exigée et non le caleçon.

- Lancement de la bouée :

Pour la longueur, exécuter 3 jets. Le jet doit être réalisé dans les limites déterminées par le jury : 1 point, par mètre réalisé et 0 point pour le jet à l'extérieur du balisage ou touchant ce dernier.

Exécuter ensuite 3 lancés de précision sur une bouée à 2 m du bord.

Les points attribués sont les suivants :

- jet dans la bouée : 6 points
- jet bouée touchée : 3 points
- jet à l'extérieur de la bouée : 0 point

Le classement se fait par l'addition de la longueur des 3 premiers jets et des points des 3 jets de précision. Pour cette épreuve, une tenue de sport est exigée (maillot du club, short, chaussures de sport et éventuellement survêtement)

- Sauvetage en embarcation.

Parcours à 2 rames en mettant son embarcation en place. Aller remonter un mannequin, puis revenir avec une seule rame.

L'embarcation doit être placée à quai, nez en terre, rame rangées.

Au signal de départ, le concurrent place ses rames, se dirige vers le mannequin après avoir suivi le parcours tracé, puis il doit aborder le petit mannequin par l'arrière du bateau, lui soulever la tête hors de l'eau et le relâcher au signal du jury.

Pour le retour, parcours direct avec obligation de se servir que d'une seule rame (selon les catégories).

Le mannequin doit être saisi sous les 2 bras et non par la corde de soutien.

Le classement de cette épreuve est au temps.

Poussins/poussines : 100 mètres à 2 rames, retour à 2 rames.

Benjamins/benjamines : 100 mètres à 2 rames, retour à 1 rame.

Minimes : 100 mètres à 2 rames, retour à 1 rame avec maintien du petit mannequin pendant 5 secondes.

Le meilleur temps remportera l'épreuve et le classement sera fait au temps.

C - RÈGLEMENT TECHNIQUE

- BOUÉE :

- 2 bouées en polyester ou liège,
- aire de lancement de 3 m 50 de large,
- longueur balisée et marquée sur 20 m,
- cône ou petite bouée de précision,

- SAUVETAGE EN EMBARCATION :

- Petites et barques normales pour cette épreuve,
- 1 petit mannequin correctement amarré.

- NATATION :

- épreuves de natation effectuée en piscine de 25m,
- prévoir un nombre de mannequin suffisant, identique et en bon état.

Les épreuves du critérium peuvent se dérouler sur 2 jours en fonction de la disponibilité de la piscine.

RÈGLEMENT

du critérium de sauvetage

A - GENERALITES

- **article 1** : la ligue Rhône Alpes de la F.F.J.S.N. organise le critérium de sauvetage ouvert à tous les licenciés de la Fédération. Il se déroule en 7 catégories :

- | | |
|---------------------|---------------------------------|
| - cadets | de 14 à 16 ans dans l'année |
| - cadettes | de 14 à 16 ans dans l'année |
| - féminines juniors | de 17 à 20 ans dans l'année |
| - féminines seniors | à partir de 21 ans dans l'année |
| - juniors | de 17 à 20 ans dans l'année |
| - seniors | de 21 à 39 ans dans l'année |
| - vétérans | à partir de 40 ans dans l'année |

Pas de sur classement pour cette compétition.

- **article 2** : ce critérium comprend 3 épreuves. Un livret d'évaluation est attribué aux concurrents classés dans toutes les épreuves :

- Natation et sauvetage du mannequin en piscine.
- Lancement de la bouée longueur et précision.
- Sauvetage en embarcation.

- **article 3** : les classements

Sont classés uniquement les concurrents ayant effectués les 3 épreuves.

Le vainqueur est celui qui totalise le plus de points. En cas d'égalité, l'épreuve de slalom départage les concurrents.

- classement par club :

Ce classement se fait par addition des points obtenus dans chaque catégorie par un club suivant le barème général des compétitions :

- * 1° : 5 points
- * 2° : 3 points
- * 3° : 2 points
- * à partir du 4° : 1 point

En cas d'ex æquo, c'est le nombre de places de 1°, 2°, 3° ou 4° qui détermine le club vainqueur.

- RÈGLEMENT DES ÉPREUVES

- **article 4 : natation**

6 niveaux sont définis :

Niveau 1 : Entré dans l'eau en sautant / Flotter sur le ventre et sur le dos.

Niveau 2 : Entré dans l'eau en plongeant / Se déplacer sur le ventre et sur le dos sur une distance de 20 mètres / Chercher un objet en profondeur et le remonter passivement.

Niveau 3 : Plonger en restant 15 mètres sous l'eau en bout de bassin (25 mètres) plonger sans appuis chercher le petit mannequin, le remonter et faire le retour sans le noyer en moins d'1 minute 30 secondes.

Niveau 4 : Maîtriser parfaitement une nage sur 50 mètres en moins 50 secondes pour les adultes et 1 minute 30 secondes pour les critères et cadets/cadettes / Remonter un mannequin/Ramener le mannequin sur environ 12 mètres.

Niveau 5 : Départ au bord du bassin, ou d'un plot de départ, suivi de 25 mètres nage libre en surface / Deux parcours de 25 mètres, comprenant chacun 15 mètres en immersion complète sur un trajet défini, sans que le candidat ne prenne appui / Une plongée dite en canard, suivie de la recherche d'un mannequin qui repose entre 1m80 et 3m70 de profondeur / Le candidat remonte le mannequin en surface, puis le remorque sur 25 mètres, visa hors de l'eau, le tout en moins de 3 minutes.

(A chaque virage, le candidat doit toucher la paroi verticale du bassin. L'épreuve est accomplie sans que le candidat ne reprenne pied. Cependant, celui-ci est autorisé à prendre appui au fond, lors de la saisie et de la remontée du mannequin.)

Niveau 6 : Départ au bord du bassin, ou d'un plot de départ, suivi de 25 mètres nage libre en surface / Deux parcours de 25 mètres, comprenant chacun 15 mètres en immersion complète sur un trajet défini, sans que le candidat ne prenne appui / Une plongée dite en canard, suivie de la recherche d'un mannequin qui repose entre 1m80 et 3m70 de profondeur / Le candidat remonte le mannequin en surface, puis le remorque sur 25 mètres, visa hors de l'eau, le tout en moins de 2 minutes et 40 secondes.

(A chaque virage, le candidat doit toucher la paroi verticale du bassin. L'épreuve est accomplie sans que le candidat ne reprenne pied. Cependant, celui-ci est autorisé à prendre appui au fond, lors de la saisie et de la remontée du mannequin.)

Le classement se fait au niveau, du plus grand au plus petit : niveau 1=1 point. Puis au nombre de participants : Niveau 2, si 5 participants : 1^{er} : 2+5, 2^{ème} : 2+4, 3^{ème} : 2+3, 4^{ème} : 2+2, 5^{ème} : 2+1, 6^{ème} : 2+1 ect...

Si le niveau est invalidé, 1seul point est attribué ; de même qu'il n'y a aucune possibilité de deuxième essai, en cas de niveau raté.

La tenue en maillot de bain est exigée et non le caleçon.

- article 5 : lancement de la bouée

Pour la longueur, exécuter 3 jets. Le jet doit être réalisé dans les limites déterminées par le jury : 1 point, par mètre réalisé et 0 point pour un jet à l'extérieur du balisage ou touchant ce dernier.

Exécuter ensuite 3 lancés de précision sur une bouée à 5 m du bord.

Les points attribués sont les suivants :

- | | |
|-----------------------------------|----------|
| - jet dans la bouée : | 6 points |
| - jet bouée touchée : | 3 points |
| - jet à l'extérieur de la bouée : | 0 point |

Le classement se fait par l'addition de la longueur des 3 premiers jets et des points des 3 jets de précision.

Pour cette épreuve, une tenue de sport est exigée (maillot du club, short, chaussures de sport et éventuellement survêtement)

- article 6 : sauvetage en embarcation.

Parcours à 2 rames en mettant son embarcation en place. Aller remonter un mannequin, puis revenir avec une seule rame.

L'embarcation doit être placée à quai, nez en terre, rame rangées.

Au signal de départ, le concurrent place ses rames, se dirige vers le mannequin après avoir suivi le parcours tracé, puis il doit aborder le mannequin par l'arrière du bateau, lui soulever la tête hors de l'eau et le relâcher au signal du jury.

Pour le retour, parcours direct avec obligation de se servir que d'une seule rame.

Le mannequin doit être saisi sous les 2 bras et non par la corde de soutien.

Le classement de cette épreuve est au temps.

100 mètres à 2 rames, retour à 1 rame avec maintien du mannequin pendant 15 secondes.

Petit mannequin pour les cadets/cadettes et féminines.

Grand mannequin pour les juniors, vétérans et seniors.

Une pénalité de 30 secondes est appliquée au concurrent qui passe sur le mannequin avec sa barque.

Le meilleur temps remportera l'épreuve et le classement sera fait au temps.

C - RÈGLEMENT TECHNIQUE

- BOUÉE :

- aire de lancement de 3 m 50 de large,
- longueur balisée et marquée sur 20 m,
- cône ou petite bouée de précision,
- 2 bouée réglementaire de sauvetage

- SAUVETAGE EN EMBARCATION :

- barques normales pour cette épreuve,
- 1 petit mannequin et 1 grand mannequin correctement amarrés.

- NATATION :

- épreuves de natation effectuée en piscine de 25m,
- prévoir un nombre de mannequin suffisant, identique et en bon état.

Les épreuves du critérium peuvent se dérouler sur 2 jours en fonction de la disponibilité de la piscine.

Validation février 2024

